

Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les amendements proposés au Règlement financier et ayant souscrit aux recommandations qu'il contient;¹

RECOMMANDE à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les amendements au Règlement financier proposés par le Directeur général et approuvés par le Conseil exécutif à sa cent unième session;

ADOpte les amendements proposés au Règlement financier.

Seizième séance, 27 janvier 1998
EB101/SR/16

= = =

¹ Document EB101/36.